



Le Mot du Maire

L'année 2021 se termine comme elle avait commencée avec toujours ce virus présent. Depuis la vaccination du printemps, nous aurons cependant pu vivre presque normalement.

Le rappel de vaccin nous permettra je l'espère de passer cette 5ème vague avec cependant la prudence qui s'impose sur la période des fêtes à venir.

Concernant la cérémonie des vœux prévue le dimanche 9 janvier, elle ne pourra malheureusement avoir lieu compte tenu du contexte sanitaire actuel.

La réunion publique du 27 novembre a réuni environ 70 personnes. Cette réunion constructive avec beaucoup d'échanges a été appréciée par le public et moi-même. Elle sera d'ailleurs renouvelée l'année prochaine.

Plusieurs sujets ont été abordés. J'en reprendrai trois ayant trait au bien vivre sur la commune :

- Les déchets pour signaler que la collectivité améliorera le service avec un passage hebdomadaire au lieu d'un ramassage tous les 15 jours pour les emballages en début d'année. Les erreurs de tri, dépôts sauvages exaspèrent et augmentent les coûts du service. Un règlement de collecte des déchets vient d'être réalisé par Pontivy Communauté. Il sera consultable en mairie et sur le site internet de la commune et de pontivy communauté.
- La sécurité routière liée aux excès de vitesse a été abordée. Cela n'est pas nouveau mais les plaintes s'accroissent. La municipalité étudie différentes solutions (radars pédagogiques, priorité à droite, nouveaux aménagements, ...)
- La question de l'avenir du lac et son engorgement nous a permis de confirmer notre souhait de tout faire pour conserver ce magnifique patrimoine créé il y a plus d'un demi-siècle. Nous espérons avoir les autorisations et pouvoir effectuer les aménagements nécessaires après l'été 2022.

Enfin, j'ai annoncé au dernier conseil municipal que la candidature au programme « petites villes de demain » a été retenue par la préfecture. Cela nous permettra d'être accompagné et aidé pour mener à bien le projet de revitalisation du centre bourg. Cela ne se fera pas du jour au lendemain, mais ceci est une étape importante pour conforter la position centrale de notre commune, défendre et trouver des solutions pour le commerce et la vie au cœur du bourg.

Je le dis souvent, notre commune est en mouvement, avec ses difficultés et ses atouts. Nos atouts nous permettront de surmonter les difficultés afin que Réguiny aille toujours de bien en mieux.

Je vous souhaite à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'année.

Jean-Luc LE TARNEC



La Mairie

Avis de la Mairie

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Les jeunes gens nés en octobre, novembre et décembre 2005 sont invités à se présenter en Mairie dès qu'ils auront atteint l'âge de 16 ans.

TRAVAUX

Des travaux de sécurisation basse tension vont se dérouler à compter du 5 janvier 2022 sur les voies communales n°113 du Crano à La Ville au Vent et n°108 de la Ville au Vent à La Mie Voie. Pendant cette période la circulation sera interdite sur ces voies sauf riverains, transports scolaires et services de secours.

INSCRIPTIONS LISTES ÉLECTORALES

Les inscriptions sont désormais possible jusqu'à 6 semaines avant le scrutin. Pour les présidentielles de 2022, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 4 mars 2022. La date du 31 décembre n'est donc plus impérative.

RESTAURANT SCOLAIRE ET GARDERIE

A compter du 1er Janvier 2022, les tarifs seront revalorisés de 0.05 €.

Restaurant scolaire	
Forfait enfant Réguiny	3.40 €
Occasionnel enfant Réguiny	4.40 €
Forfait enfant commune extérieure	3.65 €
Occasionnel enfant commune extérieure	4.75 €
Adulte – Agent communal	5.35 €
Garderie	
Tarifification par enfant	0.55 € le ¼ d'heure
Tout 1/1 heure commence sera dû	

COLIS DE NOËL

Cette année encore, les personnes âgées de 75 ans et plus ont reçu des bons d'achat. Si toutefois des personnes auraient été oubliées, qu'elles se fassent connaître auprès du secrétariat de la mairie. Tous les commerces régouinois participent à cette opération.

CAMPAGNE DE PIEGEAGE DE RAGONDINS

Le bilan de la campagne de piégeage des ragondins a eu lieu le 3 décembre. Elle a été réalisée avec la fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles. Le nombre de prises 2021 est de 225 ragondins. Ces captures ont été possibles grâce à l'équipe de piégeurs bénévoles sur la commune. Merci à eux.



La commission infos vous souhaite d'excellentes fêtes et qu'elles vous permettent la réalisation de tous vos désirs.



Emmanuelle, Sandra, Jean-Michel et Cédric

Mairie

02.97.38.66.11

mairie@reguiny.bzh

Horaires d'ouverture

Lundi

14 h – 16 h

Mardi, jeudi et vendredi

8 h 30 – 12 h 30 et 14 h – 16 h

Mercredi

8 h 30 – 12 h 30

Samedi

8 h 30 – 12 h 00

Permanences du Maire

et des adjoints :

Sur rendez-vous.

Permanence Assistante Sociale :

Sur rendez-vous

Tél : 02 97 69 54 65

Conciliateur de justice :

Le 1^{er} mardi de chaque mois de

10 h à 12 h sur rendez-vous

Tél : 02 97 38 66 11

Horaires d'ouverture de la Poste

Lundi 9 h – 12 h

Mardi 9 h – 12 h et 14 h 30 – 17 h

Jeudi 9 h – 12 h et 14 h – 17 h

Samedi 9 h – 12 h

Fermée les Mercredi et Vendredi

Départ du courrier tous les jours à 15 h,

Le samedi à 11 h 30

Tél. 02 97 38 66 51

Urbanisme

DÉCLARATIONS PRÉALABLES DÉLIVRÉES

- 02/11 – Brigitte LE NORCY, 17 Cité du Stade, transformation d'un garage existant en chambre
16/11 – Maxime MAUGAN et Amélie BERNARD, 8 Résidence du Pasoué, construction d'un garage
19/11 – Claude LE BOT, Le Crano, construction d'un préau
23/11 – Margaux POTTIER et Allan REGIMBART, 8 Rue de la Fontaine, modification des ouvertures

PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉS

- 02/12 – Anthony CHARLES et Pauline LEROY, 2 Rue du Lieutenant Clifford, construction d'une maison individuelle et d'un abri de jardin
09/12 – Myriam MOTARD et Karen EUZEN, 3 Allée des Jonquilles « Résidence le Clos Neuf » construction d'une maison individuelle
09/12 – Sylvain HERISSON et Estelle LE DORTZ, Coëtmeur, rénovation d'une longère existante en une habitation principale et 2 gîtes
21/12 – Michel HAMON, 3 Coëtdenan, construction d'un abri



Etat Civil

NAISSANCES

- 07/10 – Alix BOUCICAUD, 15 Rue Lavoisier, Résidence Clifford
25/10 – Lou PELTIER, 4 Le Léren
09/11 – Soan RIVALAIN, 6 Rue du Passoué
01/12 – Noah LE GUENNEC, 6 Le Clos du Verger
05/12 – Gaspard DANET, 11 Chemin de Kerbellec
17/12 – Adam PÉDRO, 10 Allée des Jonquilles « Résidence Le Clos Neuf »



DÉCÈS

- 14/12 – Claudine PILMÉE épouse LANNEGRAND, 75 ans, domiciliée 3 Rue de Lamennais
17/12 – Aimée THÉRAUD Veuve LE DEIT, 90 ans (acte de décès transcrit en Mairie de Crédin)
20/12 – Adèle LAMOUR Veuve LAMOUR, 90 ans, domiciliée 17 Rue Guy Ropartz

DÉCÈS EXTÉRIEUR

Angèle JÉGAT née à Réguiny le 7 décembre 1938 est décédée le 10 novembre 2021 à Villepinte (Seine-Saint-Denis)

Conseils Municipaux

EXTRAIT RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2021

Etaient présents : MM. Jean-Luc LE TARNEC, Cédric JOSSO, Corine LAMOUR, Thierry LE STRAT, Karine BULEON, Laëtitia DANO, Didier GALERNE, Jean GUILLO, Jean-Michel LETELLIER, David MICHARD, Corentin PEDRO, Sophie PETRO, Sandra ROBERT, Anne TANGUY, Emmanuelle TENIER.

Absents excusés représentés : Lydia GUEHENNEUX pouvoir à Laëtitia DANO, Sophie CAILLÈRE pouvoir à Jean-Luc LE TARNEC, Thomas BONNIN pouvoir à Corentin PEDRO

Absent : Wilfried POTEI

Nombre de conseillers en exercice : 19 **Présents** : 15 **Votants** : 18



Avant d'approuver le procès-verbal du dernier conseil, Monsieur le Maire apporte les précisions suivantes :

. Construction d'un groupe scolaire : réunion avec le cabinet SABA le mardi 5 octobre pour restitution du rapport d'analyse des offres et présentation des scénarios envisageables pour la poursuite de ce projet. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'octobre.

. Recrutement des agents : Mmes BELLON et PUCCI ont pris leurs fonctions au 1^{er} septembre et se sont bien intégrées à l'équipe.

Le procès-verbal de la réunion du 31 août 2021 est adopté à l'unanimité.

1. Transaction de terrains – Résidence le Clos Neuf

Monsieur le Maire présente les demandes d'acquisition des terrains suivants au lotissement « Résidence le Clos Neuf »

- Mmes Myriam MOTARD et Karen EUZEN – Lot n° 3 d'une contenance de 723 m²
- Mme Nathalie GILLET – Lot n°11 d'une contenance de 635 m²
- M. Mme Simon et Lesley SIMON – Lot n°12 d'une contenance de 614 m²
- Mme Audrey DAUXAIS – Lot n°14 d'une contenance de 561 m²

Le Conseil Municipal approuve.

2. Ecole publique : acquisition d'un modulaire

Suite aux échanges lors du dernier Conseil Municipal, Cédric JOSSO, adjoint aux affaires scolaires, présente les devis issus de la consultation de trois entreprises :

- Algeco 74 131,05 € HT
- Jamart 82 686,42 € HT
- B.C.M 78 102,36 € HT

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition d'Algeco.

Le modulaire sera installé courant décembre.

3. Acquisition d'un modulaire : demande de subvention

La commune peut prétendre à une aide du Département au titre du PST (Programme de Solidarité Territoriale).

Il est proposé de déposer une demande pour l'acquisition d'un modulaire.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à constituer le dossier de demande de subvention correspondant à ce projet.



4. Chaufferie bois : lancement de l'appel d'offres

Le Conseil Municipal approuve le lancement de la procédure d'appel d'offres en vue de l'attribution d'un marché de travaux pour la création d'une chaufferie bois à la salle des sports.

Le début des travaux est programmé en mars 2022.

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2021

Étaient présents : MM. Jean-Luc LE TARNEC, Sophie CAILLERE, Cédric JOSSO, Corine LAMOUR, Thierry LE STRAT, Thomas BONNIN, Karine BULEON, Laëtitia DANO, Didier GALERNE, Lydia GUEHENNEUX, Jean GUILLO, Jean-Michel LETELLIER, David MICHARD, Corentin PEDRO, Sophie PETRO, Wilfried POTEL, Sandra ROBERT, Anne TANGUY, Emmanuelle TENIER.

Nombre de conseillers en exercice : 19 **Présents** : 19 **Votants** : 19

Le procès-verbal de la réunion du 28 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.



1. Construction d'un groupe scolaire : présentation du rapport d'analyse des offres

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres.

Pour mémoire, l'ensemble des offres s'élève à 2 526 000 € HT pour un estimatif de 1 748 000 € HT.

Le cabinet d'architecture a apporté diverses modifications sans pour autant impacter le projet initial. Cela permettrait de bénéficier d'un gain de l'ordre de 100 000 à 150 000 € sur l'estimatif.

Pour ce faire et au vu de ces éléments, il est proposé de déclarer le marché infructueux et de relancer une nouvelle procédure adaptée fin novembre, début décembre.

Le Conseil Municipal approuve.

2. Personnel communal : avancement de grade

M. Guillaume DUQUELLENEC et Philippe LE JALLE peuvent prétendre à un avancement au grade. Suite à l'avis favorable du comité technique départemental du Centre de Gestion en date du 28 septembre 2021, le Conseil Municipal approuve les avancements suivants :

- M. Guillaume DUQUELLENEC, suite à la réussite de son examen professionnel, est nommé au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2021.
- M. Philippe LE JALLE est nommé au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à compter du 11 novembre 2021
-



3. Plan de relance numérique école : signature de la convention

M. Cédric JOSSO, adjoint, rappelle que la collectivité a déposé un dossier de subvention suite à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Une convention de financement définit les engagements de la collectivité et de la région académique :

La collectivité s'engage à acquérir les équipements numériques ainsi que les services et ressources numériques associés et le recteur de la région académique s'engage à verser la subvention à hauteur d'un montant maximum de 13 394 €.

Les contributions financières prévisionnelles se décomposent comme suit :

Structures	Montant prévisionnel	Montant subvention
Ecole publique	11 348 €	5 089 €
Ecole privée	12 084 €	8 305 €
TOTAL	23 432 €	13 394 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de financement.

4. Subvention départementale « voirie, aménagement et mobilier urbains »

La commune peut prétendre à une aide du Département au titre du dispositif exceptionnel « voirie, aménagement et mobilier urbains ».

Une aide d'un montant maximal de 50 000 € (dans la limite du plafond légal de 80 % d'aide publique) sera octroyée pour des investissements en matière de voirie, d'aménagement et de mobilier urbain.

Il est proposé de déposer une demande pour l'aménagement du giratoire, l'acquisition de mobilier urbain (bancs, aires de jeux) et de radars pédagogiques.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à constituer le dossier de demande de subvention correspondant à ces projets.

5. Gestion du camping

Corine LAMOUR, adjointe, présente le bilan 2021 du camping. Les dépenses s'élèvent à 6 560,43 € et les recettes à 9 708,88 €.

Monsieur le Maire informe qu'une personne en reconversion professionnelle dans l'hôtellerie de plein air est intéressée par la gestion du camping. Elle souhaite exploiter le camping, qui selon elle a du potentiel, et le développer en proposant de nouveaux emplacements et activités.

Après différents échanges entre l'intéressée, la municipalité et l'office de tourisme de Pontivy Communauté, il semblerait que le mode d'exploitation le plus adapté serait un bail commercial.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, la continuité des démarches.



EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2021

Étaient présents : MM. Jean-Luc LE TARNEC, Sophie CAILLERE, Cédric JOSSO, Corine LAMOUR, Thierry LE STRAT, Thomas BONNIN, Karine BULEON, Didier GALERNE, Lydia GUEHENNEUX, Jean GUILLO, Jean-Michel LETELLIER, David MICHARD, Wilfried POTEL, Sandra ROBERT, Anne TANGUY, Emmanuelle TENIER.

Absents excusés représentés : Laëtitia DANO pouvoir à Lydia GUEHENNEUX, Sophie PETRO pouvoir à Cédric JOSSO, Corentin PEDRO pouvoir à Thomas BONNIN,

Nombre de conseillers en exercice : 19 **Présents** : 16 **Votants** : 19

Avant d'approuver le procès-verbal du dernier conseil, Monsieur le Maire précise que le nouvel appel d'offres pour la construction d'un groupe scolaire est reporté à début janvier 2022.

Le procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.



1. Chaufferie bois : résultat de l'appel d'offres

L'installation d'une chaufferie bois à la salle des sports a fait l'objet d'une mise en concurrence en procédure adaptée.

Trois plis ont été déposés et examinés par la commission d'appel d'offres en réunion du 15 novembre 2021 :

Le cabinet H3C Energies analyse actuellement les offres et notamment si les entreprises disposent de la qualification RGE bois, indispensable pour percevoir les subventions.

Le rapport d'analyse des offres sera présenté lors du prochain conseil municipal.

2. Décision modificative budgétaire

Dans le cadre du projet d'achat d'un véhicule et de matériel informatique, Monsieur Cédric JOSSO, adjoint, propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante au budget communal de l'exercice 2021 :

. Section d'investissement

Dépenses	Article 21571	+ 30 000 €
Dépenses	Article 2183	+ 20 000 €
Dépenses	Article 2313	- 50 000 €



Le Conseil Municipal adopte cette décision modificative.

3. Acquisition d'un véhicule – Service technique

La commission travaux et voirie a examiné les deux devis relatifs au projet d'acquisition d'un camion benne.

Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal décide de retenir le devis du garage Le Goff pour un véhicule d'occasion Peugeot Boxer benne – 23 060 kms au prix de 20 194,93 €.

4. Travaux salle multifonctions

Monsieur le Maire a sollicité deux cabinets d'architecture pour mener une réflexion sur un nouvel aménagement de la cuisine de la salle multifonctions qui se doit d'être plus fonctionnel et proposer plus de rangements notamment pour le stockage des tables et chaises actuellement entreposées dans la salle.

Ces cabinets devront également faire des propositions pour :

- la création d'un local de rangement du matériel à la salle des sports
- la création d'un accès extérieur sur le bâtiment de l'ancienne boulangerie, rue des Korrigans, afin de scinder le bâtiment en deux (logement locatif à l'étage et local commercial au rez-de-chaussée).

Les propositions seront présentées lors d'un prochain conseil.



5. Rapport annuel Morbihan Energies

Monsieur David MICHARD, Délégué Morbihan Energies, présente une synthèse du rapport d'activité 2020.

Le Syndicat regroupe les 250 communes du Département.

Morbihan Energies est chargé de contrôler, développer et renforcer le réseau de distribution et exerce des missions de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et conseil dans les domaines de compétences suivants : éclairage, numérique, énergies renouvelables, rénovation énergétique des bâtiments, mobilité durable, infrastructures télécom, SIG.

Le comité de Morbihan Energies est constitué de 56 membres désignés parmi les représentants des collectivités adhérentes.

Les élections municipales ont conduit au renouvellement du comité syndical qui a réélu Jo Brohan à la présidence de Morbihan Energies.

L'exercice 2020 s'établit en dépenses, tous budgets confondus, à plus de 69 millions d'euros.

Après présentation des rapports sur la mobilité électrique, les concessions électriques et la synthèse du rapport général, le Conseil Municipal adopte ce rapport d'activité.



6. Devis travaux et équipements

Mme Sophie CAILLERE, adjointe, donne le coût de l'aménagement paysager aux abords de la mairie. Cet aménagement réalisé par les agents du service technique s'élève à 4 978 €.

7. Informations et questions diverses

○ **Adhésion de Pontivy Communauté à Morbihan Energies**

Par délibération du 18 mai 2021, le Conseil Communautaire a décidé d'adhérer au syndicat mixte Morbihan Energies. Cette adhésion a été décidée pour la maîtrise d'ouvrage des travaux et la maintenance de l'éclairage public sur les parcs d'activités. Cette décision est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'adhésion de Pontivy Communauté à Morbihan Energies.

○ **Banque alimentaire**

Une rencontre s'est tenue entre les communes de Pleugriffet, Radenac et Régigny pour statuer sur l'avenir de la banque alimentaire.

Pour rappel, la banque alimentaire a pour but de collecter et distribuer des denrées alimentaires aux bénéficiaires.

Le dépôt se trouve à Radenac et les permanences de distribution sont jusqu'alors assurées par des membres des CCAS des 3 communes.

Au vu du peu de bénéficiaires, les bénévoles s'interrogent sur la poursuite de ce service.

Après échanges, les élus des communes de Pleugriffet, Radenac et Régigny, ont décidé de maintenir ce service qui sera désormais géré par le personnel communal de Radenac.



○ **Centre de loisirs sans hébergement**



Le comité de pilotage, lors de sa réunion du 8 novembre, a décidé d'ouvrir le centre de loisirs pendant la 1^{ère} semaine des vacances de Noël. Pendant la 2^{ème} semaine, des animations (un spectacle, une boum organisée par le conseil municipal des jeunes, une sortie à la patinoire, un laser game...) seront proposées.

Par ailleurs, Mme Sophie CAILLERE informe que Mme Aurélie COLOMBEL, animatrice mise à disposition par la commune de Pleugriffet les mercredis et vacances scolaires, n'assurera plus ses fonctions de directrice les mercredis et ce à compter du 1^{er} janvier 2022.

○ **Réseau médiathèque**

Mme Sophie CAILLERE, adjointe, rappelle le projet de mise en réseau des médiathèques de Bréhan, Crédin, Gueltas, Pleugriffet, Réguiny, Rohan et Saint-Gérard, qui consiste en l'acquisition d'un logiciel commun et la création d'un portail documentaire.

Lors de la dernière rencontre du réseau, s'est posée la question de la tarification. Certaines communes proposent la gratuité.

Sur proposition de la commission culture, le Conseil Municipal se montre favorable à l'unanimité à la gratuité du réseau médiathèque.



○ **Fédération de pêche**

. Un dossier pour l'obtention du label pêche à la base de loisirs est en cours.

. La fédération de pêche se propose de réaliser des aménagements autour du lac : installation d'un abri et d'un ponton de pêche sécurisé et accessible aux personnes à mobilité réduite.



Informations Générales

VOTRE NOTAIRE VOUS INFORME

Nos bureaux de Réguiny (Place de l'église) sont désormais ouverts tous les :

MARDI et JEUDI de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Vous pouvez y rencontrer Maître Céline RICOIS, notaire au sein de l'étude de Maître Claire KORTEBY, pour tous renseignements : la protection du conjoint survivant, la donation, la succession...

N'hésitez pas à prendre rendez-vous au 02 97 51 50 14 et à consulter notre site korteby.notaires.fr



CONVENTION MUTUELLE COMMUNALE

Une convention pour la mise en place d'une mutuelle communale vient d'être renouvelée.

Quelles sont les attentes ?

- Les frais de santé augmentent et la sécurité sociale ne peut pas suivre. Trouver une solution pour être correctement remboursé des frais médicaux courants est une priorité pour tous.
- La base du pouvoir d'achat entraîne certains foyers à devoir choisir entre frais de santé et autres dépenses courantes.



La complémentaire santé Axa pour les habitants de votre commune, c'est :

- Une offre simple, modulable, personnalisée et adaptable.
- La garantie d'un bon niveau de remboursement pour les dépenses courantes (consultations chez les généralistes ou spécialistes, médecine douce, radiographies, médicaments...) et pour les frais plus onéreux (prothèses dentaires, optique et hospitalisation).
- Un tarif avantageux : les personnes qui adhèrent à la complémentaire santé communale bénéficient de 25 % de réduction sur les cotisations pendant toute la durée du contrat.

A titre d'exemple, pour une personne âgée de 60 ans, la cotisation minimum serait de 49 € par mois. Autre cas concret, une personne en retraite de 70 ans paierait mensuellement 63 €.

Vous êtes intéressé(e) ?

Contact : Yves NICOLO – Tél. 07.61.72.74.44 – yves.nicolo.am@axa.fr



ASSOCIATION SOCIO-CULTURELLE DE RÉGUINY

L'association s'est réunie le vendredi 8 octobre 2021 afin de faire le point sur ses activités et la recherche de nouveaux membres qui souhaitent s'intégrer dans la vie locale.

Au cours de la réunion, il a été procédé au renouvellement total du bureau, qui s'établit comme suit :

Président	MENAN Jean-Paul
Président d'honneur	ROBIC Jean
Vice-Président	MENAN Jean-Yves
Trésorier	LE BRIS Roland
Trésorier Adjoint	LE STRAT Pierre
Secrétaire	GUILLO Jean
Secrétaire Adjoint	GUÉHENNEUX Marcel
Membres	Le Métayer Hervé, Le Net Claude, Lévêque Joël, Allieux Gabriel, Roche Bruno, Le Texier Philippe, Galerne Didier



A l'issue de cette élection, un remerciement unanime des personnes présentes saluent les années de présidence de Monsieur Jean ROBIC membre de l'association.

De nouveaux membres viennent grossir les rangs de l'association : MM. Guillo Jean, Galerne Didier, Le Texier Philippe, Guéhenneux Marcel.

Nous serons à même de mener diverses activités auprès des associations locales et des particuliers en fonction des demandes.

JANVIER

- 22 • Assemblée générale du Comité des fêtes
- 22 • Reg'Alympiades (salle omnisports)

FEVRIER

- 1 • AG Amicale des anciens
- 1 • Vente à emporter chandeleur - Amicale laïque
- 8 • Collecte de sang (Naizin)
- 20 • Loto Amicale des Anciens

MARS

- 4 • Plats à emporter - St Clair Basket
- 19 • Cérémonie commémorative (Monuments aux morts)
- 19 • Loto - APEL Ecole du Sacré Cœur
- 26 • Soirée - Comité des Fêtes

